

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/020

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Blaise FONTS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Joël PACULL, Carine DEVOYON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Chrystelle LEBOEUF, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marc BILLES (pouvoir à Jean TELASCO), Karine CAROLA (pouvoir à Nathalie PIQUÉ).

Absentes excusées : Pascale PUY, Evelyne SARRAZIN, Bertille MARTY

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA.

Date de la convocation : 08/02/2023

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE MAIRIE EN MAISON
DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DES
MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue des travaux de rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations, dont la limite de remise des plis avait été fixée au 20 janvier 2023 à 12h. Il rappelle le coût estimatif de ce projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir 467 125,61 € HT pour la tranche ferme (travaux de rénovation du bâtiment existant), 247 125,35 € HT pour la tranche conditionnelle (travaux d'extension et d'accessibilité), et 52 028 € HT d'options (ravalement des façades et révision de la couverture), soit 766 278,96 € au total.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans l'Indépendant. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a eu lieu le

20 janvier 2023 pour l'ouverture des plis. Une phase de négociation a été menée pour l'ensemble des lots.

Une nouvelle CAO a été réunie le 14 février 2023 à 15h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Cabinet d'architecture ALBA, M. PITSCHEIDER et ENR Conseil).

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis favorable de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comprenant 12 lots comme suit :

- **Lot 1 – Gros œuvre** : Société PAYRE & Fils, sise ZA, 41 avenue des Albères, 66170 MILLAS, pour un montant de 78 584 € pour la tranche ferme, 73 898 € HT pour la tranche conditionnelle et 8 568 € HT pour l'option.
- **Lot 2 – Etanchéité** : Société SARL JELUPI, sise 14 avenue Paul Lafargue, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 7 500 € HT (tranche conditionnelle)
- **Lot 3 – Menuiseries extérieures** : Société SARL STAL ALU, sise Relais de la Côte Radieuse, route de Perpignan, 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de 72 800 € HT pour la tranche ferme et 18 200 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **Lot 4 – Doublages-cloisons-plafonds suspendus** : Société SARL DA COSTA, sise 350 Rue Chenard Et Walcker, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 67 000 € HT pour la tranche ferme et 2 700 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **Lot 5 – Menuiseries bois intérieures** : Société SAS DROP MENUISERIES, sise 51 avenue de Belfort, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 13 336 € HT (tranche ferme).
- **Lot 6 – Métallerie** : Société SAS FSM, sise ZAE, 8 rue Marcel Paul, 66470 SAINTE MARIE LA MER, pour un montant de 6 984 € HT pour la tranche ferme et 46 169 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **Lot 7 – Ravalement de façade** : Société ATELIER OLIVER, sise ZAE Naturopôle, 3-4 rue Gustave EIFFEL - CS 10001, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 19 996 € HT pour l'option « ravalement de façades Sud-Est-Ouest » et 14 868,05 € HT pour l'option « ravalement de façades Nord ».
- **Lot 8 – Peinture intérieure – nettoyage** : Société SEE VILLODRE SARL, sise 18 avenue des Albères, BP 80007, 66331 CABESTANY, pour un montant de 14 773,33 € HT pour la tranche ferme et 393,31 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **Lot 9 – Sols souples** : Société SARL BOUYSSOU, sise 447 rue Alphonse Beau de Rochas, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 23 200 € HT pour la tranche ferme et 2 980 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **Lot 10 – Elévateur PMR extérieur** : Société SAS ERMHES, sise 23 rue Pierre et Marie Curie, BP 20408, 35504 VITRE, pour un montant de 38 923,22 € HT (tranche conditionnelle).
- **Lot 11 – Chauffage-rafraichissement-ventilation-plomberie** : Société AXAIR, sise 14 Rue Fernand Forest, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 62 669,78 € HT pour la tranche ferme et 4 271,01 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **Lot 12 – Electricité-courants forts et faibles** : Société SARL Société Nouvelle d'Electricité, sise 13 rue Parmentier, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 44 224,33 € HT pour la tranche ferme et 11 400,63 € HT pour la tranche conditionnelle.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposés ci-dessus, le montant des travaux étant de 383 571,44 € HT pour la tranche ferme, 206 435,17 € HT pour la tranche conditionnelle et 43 432,05 € HT pour les options, soit 633 438,66 € HT au total.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.